

MeeÛs Assurances plus de 30 ans de services auprès des soldats et civils de l'OTAN. On propose toutes nos formules d'assurances pour toute personne travaillant à l'Otan.

GUIDE D'ASSURANCE VOITURE NÉERLANDAISE

Le système d'assurance pour voiture aux Pays-Bas est complexe et sûrement différent de votre Pays. Voici une explication rapide du système Néerlandais.

Des contrats d'assurance se renouvellent automatiquement, si vous même ne signalez pas le souhait de terminer le contrat.

ASSURANCE VOITURE

L'échéance mensuelle / annuelle de votre assurance est calculée par rapport au prix Néerlandais TTC de votre voiture dans l'année de 1ère mise en circulation et le poids du véhicule. Toutes les options doivent être prises en compte, pour éviter un préjudice envers vous en cas de sinistre.

FORMULES DE COUVERTURE

(toute personne, détentrice du permis de conduire et en règle avec la législation JFC, que vous avez autorisé à conduire votre véhicule est couverte par notre assurance)

- **Tiers Responsabilité civile**, obligatoire par la loi Néerlandaise, vous couvre jusqu'au montant de €2.500.000. C'est deux fois le montant minimum déterminé par la loi.

- **Incendie, vol, explosion, bris de glace, intempérie par grêle ou tempête, accidents avec des gibiers sur la voie publique**, sont couverts. Une franchise personnelle de €135 est demandée, mais vous ne perdez pas votre bonus/réduction.

- **tous risques** est la formule la plus complète.

- **Assurance pour passagers**, max 6 personnes par véhicule. Dédommagements : décès €10.000, en cas d'handicap permanent €25.000.

GARANTIES GRATUITES

-Assistance et remorquage en cas d'accident.

A : dans les Pays-Bas, votre véhicule est remorqué jusqu'à un garage de votre choix et vous et votre famille êtes rapatriés en taxi.

B : à l'étranger, si votre véhicule ne peut pas être réparé dans la limite de 4 jours, votre véhicule est remorqué jusqu'aux Pays-Bas. Vous pouvez rentrer en train tarif 2ème classe.

-en cas de vol de votre voiture on vous verse une indemnité journalière de €15 à la hauteur de 30 jours maximum.

INDEMNISATION

Si votre véhicule est endommagé suite à un accident, la hauteur des dédommagements dépend de : la hauteur des dommages et l'âge de votre véhicule.

A : Partiel, on vous paye la hauteur des frais pour réparer votre véhicule.

B : **Total loss**, au cas où les frais sont plus importants que les 2/3 de la valeur de votre véhicule.

Dédommagements variables suivant l'âge de votre véhicule.

1 : moins de 12 mois, La valeur (tax free) du véhicule NEUF* à l'achat.

2 : plus de 12 mois, on réduit (1) de 2% par mois.

3 : après 36 mois, on vous rembourse la valeur de l'argus NL TTC.

*Neuf : non applicable sur des véhicules d'occasion et des véhicules excédant les €60.000TTC(c'est en option)

TVA

(Non remboursable dans la formule au tiers)

En cas de **Total-loss** ou vol de votre véhicule MeeÛs inclut les taxes que vous devrez payer aux Douanes Néerlandaises.

BONUS BON CONDUCTEUR

Tarif bons conducteurs.

Vous pouvez obtenir une réduction de bon conducteur avec l'attestation de votre dernier assureur.

Meeus fait une réduction allant jusqu'à 80% qu'on obtient après 10 ou plus d'années de conduite sans accident.

Les paliers vont jusqu'à 18 (l'équivalent de 14 ans de conduite sans sinistre !) C'est donc très important de nous le prouver avec cette attestation.

En option dans chaque formule on propose une garantie « no claim » en cas de sinistre vous conserverez votre bonus de bonne conduite !

Si vous ne fournissez pas d'attestation, on ne peut pas vous faire bénéficier d'une remise sur nos tarifs.

Prévention de vol

Les véhicules d'une valeur jusqu'à € 50000 (prix TTC) doivent être équipés d'un anti-démarrage norme NL : SCM-TNO class 1.

Pour les véhicules d'une valeur totale excédant les € 50000, une alarme SCM-TNO class 3 est obligatoire.

Après souscription, vous avez 30 jours pour que votre véhicule soit conforme, en cas de vols après les 30 jours on exclut toute responsabilité.

Réparations

En cas de bris de glace, il n'y a pas de franchise si vous la faites réparer chez CARGLASS, Autototalglas ou une entreprise sélectionnée par la Meeus. Si votre pare-brise est réparable, on ne vous facturera aucun frais.

En cas de dommage à votre carrosserie, la franchise est dégressive si vous la faites réparer dans une des entreprises sélectionnées.

Meeus a une convention avec des ateliers de réparation (ex : CARE Schadeservice à Kerkrade). Ils garantissent :

- la réparation avec des pièces d'origine, avec sauvegarde de garantie constructeur.
- un véhicule de remplacement.
- vous n'avez rien à payer, toutes les transactions passent par Meeus

Défense pénale

Il est recommandé de prendre l'option Défense pénale, elle est utile en cas de:

- Défense pénale et recours suite à un accident, insolvabilité des tiers
- Défense pénale et recours suite à un accident si vous êtes à pied, vélo ou passager, même si ce n'est pas dans votre véhicule.
- Une représentation en cas de procès.

Garantie Panne.

Pour la modique somme de € 5,25 par mois, on vous assure contre toute panne sous traitée par Mondial Assistance, vous serez dépanné dans toute l'Europe.

Sinistre

En cas d'accident, gardez votre calme, restez poli et n'admettez pas votre responsabilité, important :

- remplissez la déclaration d'accident après avoir recueilli toutes les informations.
- notez le nom et numéros de téléphone d'éventuels témoins
- contactez la police ou la Royal Maréchaussée
- contacter la Meeus au plus vite

On vous Souhaite bonne route Durant votre séjour au Pays-Bas!

Meeus Insurance

Concessionaire for JFC-HQ Brunssum

**Building H-604
E: jfc@meeus.com**

**Ext. 2492
W: jfc.meeus.com**

Civilian (0031) (0)45-5262492